

Vous

Mme M.

Nom _____
Né(e) le _____
N° Tél. _____

Prénom _____
à _____
Portable _____

Chef d'entreprise : non salarié salarié (cocher la case)

Votre entreprise

Raison Sociale _____

CP _____ Ville _____
N° SIRET _____
E-mail : _____
Code NAF (APE) _____ Forme juridique : _____

Votre cotisation : Votre cotisation est déductible au titre des frais généraux de l'entreprise, pensez-y!

Si vous êtes **non employeur** :

308€ TTC pour l'année civile 2026 soit moins de 26€ par mois

Obtenez une réduction de 50€ grâce à notre offre « Parrainage ». (v. point 10 des CGA)
Pour en bénéficier, merci de communiquer le nom de votre parrain/filleul : _____

Adhésion comprenant :

- Service juridique
- Service technique
- Service économique et développement
- Service qualification et formation
- Accès aux outils CAPEB : logiciels et sites référencés
- Tarifs préférentiels auprès de partenaires et revue Bâtiment Artisanal

En cas de sollicitation du service social-employeur en cours d'année se référer au point 14 des CGA.

Si vous êtes **employeur** :

308€ TTC pour l'année civile 2026

Obtenez une réduction de 50€ grâce à notre offre « Parrainage ». (v. point 10 des CGA)
Pour en bénéficier, merci de communiquer le nom de votre parrain/filleul : _____

Une part variable correspondant à 0,64 % de la masse salariale de votre entreprise sera gérée directement par votre Caisse de Congé payés (v. point 4 des CGA).

Adhésion comprenant :

- Service social-employeur*
- Service juridique
- Service technique
- Service économique et développement
- Service qualification et formation
- Accès aux outils CAPEB : logiciels et sites référencés
- Tarifs préférentiels auprès de partenaires et revue Bâtiment Artisanal

Options

84€ TTC Professionnel GAZ + CIP

Attestations Assurances RC et RD et sinistralité (obligatoires)

62€ TTC Certificat d'Identité Professionnelle

Permet à l'entreprise de présenter ses moyens, compétences et références auprès de ses clients privés/publics

Service Paie CAPEB

Tarifs Adhérents - Nous contacter !

Modalités de paiement

(cocher la case correspondant à votre choix)

Par prélèvement annuel (**recommandé**) effectué à partir du **26/01/26** (Joindre RIB et remplir l'autorisation de prélèvement au dos) (si prélèvement en 2025, veuillez nous retourner ce bulletin avant le 19 décembre, à défaut d'un retour du bulletin d'adhésion complété, après cette date, l'adhésion sera reconduite automatiquement).

Par chèque libellé à l'ordre de la CAPEB 81

Par virement bancaire (IBAN FR76 1780 7006 1161 0211 3623 597 - BIC CCBPFRPPTLS)

- Je déclare avoir bien pris connaissance des conditions générales d'adhésion présentées au verso du présent bulletin ainsi que de la politique de confidentialité de la CAPEB laquelle figure en annexe du présent bulletin d'adhésion et vouloir adhérer à la CAPEB ;
- Je déclare accepter la transmission de mes données personnelles à des partenaires commerciaux de la CAPEB, selon les modalités de l'article 12 des CGA au verso, et être informé(e) que lesdits partenaires sont susceptibles de m'adresser des sollicitations commerciales par voies électroniques
- Je déclare accepter de recevoir par voies électroniques des sollicitations concernant les offres de produits et de services de la CAPEB qui seraient proposés en sus de ceux fournis dans le cadre de l'adhésion ;
- Je déclare accepter que mes coordonnées (adresse postale, adresse email, numéro de téléphone) utilisées à des fins professionnelles figurent sur l'annuaire professionnel du site Artisans- du bâtiment.com.

Signature :

Fait à le

Merci de retourner ce bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous.

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION 2026

1. Pour être adhérent du syndicat et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts et règlement intérieur - dont un exemplaire est tenu à disposition dans le syndicat et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande - et acquitter les cotisations syndicales.

2. La cotisation est composée d'une part fixe, éventuellement de prestations annexes et, pour les entreprises employant du personnel, d'une part proportionnelle à la masse salariale. Elle est fiscalement déductible au titre des frais généraux de l'entreprise.

3. La part fixe est annuelle, acquittée par les moyens de paiement visés par le bulletin d'adhésion, elle est due par tout adhérent.

4. Si vous êtes employeur, la part proportionnelle à la masse salariale brute est appelée par la Caisse de Congés Intempéries pour les entreprises qui y sont affiliées.

5. L'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal », mensuel d'information de référence qui constitue le plus fort tirage de la presse professionnelle, est compris dans l'adhésion.

6. L'adhésion et l'abonnement sont valables pour une année civile et se renouvellent automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant des montants de la cotisation et de l'abonnement, ainsi qu'une fiche préétablie permettant de mettre à jour les données les concernant.

7. Le non-paiement de la cotisation justifie que les prestations correspondantes ne soient plus servies.

8. Il est possible de mettre fin à l'adhésion par démission, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au président du syndicat. Le syndicat peut réclamer la cotisation correspondant aux six mois qui suivent le retrait de l'adhésion (Article L2141-3 du code du travail).

9. La qualité d'adhérent se perd par démission, décès, déchéance des droits civiques ou radiation pour non observation des statuts et du règlement intérieur ou pour préjudice moral ou matériel porté au syndicat. La radiation est prononcée par le conseil d'administration conformément aux statuts.

10. Il est possible de bénéficier d'une réduction de 50€ sur le montant de l'adhésion, grâce à l'offre « Parrainage ». Pour être éligible, chaque parrain ou filleul doit indiquer le nom de son parrain ou filleul sur son bulletin d'adhésion. La réduction ne sera effective qu'à réception des deux bulletins d'adhésion (le bulletin parrain et le bulletin filleul) et du règlement des deux adhésions.

11. La perte de la qualité d'adhérent entraîne la perte de tous les avantages et bénéfices tarifaires et promotionnels, ainsi que le droit d'accéder aux différents services du syndicat qui sont réservés exclusivement aux adhérents.

12. Les informations recueillies sont nécessaires pour permettre à la CAPEB de traiter et gérer votre adhésion, vos abonnements, l'envoi de lettres d'information sur les actions syndicales menées mais aussi, votre accès aux différents produits et services qu'elle met à votre disposition. Pour ces autres produits et services fournis par la CAPEB les finalités de traitement sont détaillées dans sa politique de confidentialité que vous trouverez en annexe du bulletin d'adhésion. Pour le traitement de vos données, la CAPEB dispose de moyens informatiques. Dans ce cadre, vos données personnelles sont susceptibles d'être transmises à des sous-traitants ou prestataires. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée (UE) n°2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement à certains cas de figure, de retrait de votre consentement et de portabilité des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit au testament numérique. Si vous souhaitez exercer ces droits, adressez-vous au Responsable de traitement des données via un courrier ou mail : CAPEB TARN, 8 route de Fauch, 81000 ALBI – site.capecb81.com

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la CNIL en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment du RGPD.

De même, si vous ne souhaitez pas recevoir de votre syndicat de lettres d'information autres que les abonnements que vous avez souscrits, veuillez cocher la case ci-contre ☐.

Si vous avez coché la case au recto, vos coordonnées personnelles pourront être communiquées, aux fins de campagnes d'information, d'enquêtes, de publication dans des annuaires professionnels ou de diffusion de brochures ou avantages, à des partenaires dont vous pouvez consulter la liste sur le site internet de la CAPEB.

13. Afin de vous permettre d'accéder à votre espace adhérent, accessible depuis le site internet du syndicat, le syndicat vous remet un code d'identification, composé d'un code d'accès et d'un mot de passe. Ce code d'identification est personnel, individuel, confidentiel et intransmissible. En conséquence, vous vous engagez à préserver la confidentialité de ce code d'identification et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, autre que les personnes dûment habilitées au sein de votre entreprise, n'ait accès à ce code d'identification et puisse ainsi accéder illicitement à cet espace réservé et, à informer immédiatement votre syndicat en cas de perte, vol, ou utilisation illicite du code d'identification. Vous vous portez fort du respect de ces obligations par les personnes que vous aurez autorisées, au sein de votre entreprise, à faire usage du code d'identification.

14. En cas d'adhésion « non-employeur » et de sollicitation du service social-employeur en cours d'année, toute prestation fera l'objet d'un devis suivi en fine d'une facture correspondante.

15. Pour les entreprises immatriculées dans le domaine des Travaux publics et sollicitant le service social-employeur : toute prestation fera l'objet d'un devis suivi en fine d'une facture correspondante.

Mandat de prélevement



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A)

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat :

Débiteur :

Votre

Nom

Votre

Adresse

Code

postal

Ville

Pays

IBAN

BIC

A :

Signature :

Identifiant créancier SEPA :

FR 10 ZZZ636732

Créancier :

Nom

CAPEB DU TARN

Adresse

8 route de Fauch

Code postal

81000

Ville

ALBI

Pays

FRANCE

Paiement :

Récurrent/Répétitif

Ponctuel

Le :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.

CAPEB du Tarn : 8, route de Fauch – 81000 ALBI

Tél. 0563498210 - Mail : p.montet@capecb81.com - Site : www.capecb.fr/tarn